

L'économie sociale et solidaire : pour quoi faire ?

QU'EN DIT-ON ?

“ L'ESS, c'est sympathique, mais marginal. ”

“ L'important, c'est que l'entreprise soit rentable,
le reste suit. ”

“ La solidarité, c'est bon pour l'Etat et pour les bénévoles. ”

“ Toutes les entreprises devraient être sociales et
solidaires. ”

L'ÉDITO

L'économie sociale et solidaire (ESS) suscite aujourd'hui un intérêt croissant. Certains y voient un supplément d'âme, d'autres une alternative radicale au capitalisme, d'autres encore un simple outil de communication ou un substitut de l'action de l'Etat. A la lumière de la Doctrine sociale de l'Eglise, quelle place donner à ce secteur en expansion ? Qu'est-ce qu'apporte ce pas de côté par rapport au modèle classique d'économie ?

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE



Quelle est la contribution propre de l'ESS au paysage économique ?

L'ESS : UN SECTEUR LOIN D'ÊTRE MARGINAL

Il y a toujours eu des formes d'économie sociale et solidaire. Mais au sens récent, officialisé, l'économie sociale et solidaire (ESS) désigne l'ensemble des organisations – associations, coopératives, mutuelles, fondations et entreprises – qui poursuivent une activité économique en plaçant l'utilité sociale, la solidarité et la gouvernance démocratique au cœur de leur fonctionnement. Elle se distingue par trois principes directeurs : une finalité sociale et un souci environnemental, une gouvernance plus transparente et participative, et surtout une lucrativité limitée qui implique la réinjection des excédents dans les projets plutôt que leur distribution aux actionnaires. Ses activités couvrent des secteurs variés tels que la santé, l'habitat, la petite enfance, le commerce équitable ou la mobilité. Elles s'inscrivent dans l'économie marchande classique tout en recherchant une performance mesurée. Elles assument une visée d'utilité sociale qui, aux yeux de certains, les rapproche parfois des missions de service public : réinsérer par le travail, lutter contre le gaspillage alimentaire, favoriser l'emploi dans des zones désindustrialisées, etc.

L'ESS constitue aujourd'hui un pan structurant de l'économie. En France, selon les chiffres du ministère de l'Économie, prise dans un sens large, elle représentait en 2025 environ 10 % du PIB, employait 2,4 millions de personnes, soit 14 % de l'emploi privé, avec une forte présence dans les territoires : 27 % de l'emploi privé en quartiers prioritaires et 18 % en zones rurales. À l'échelle mondiale, elle connaît une croissance soutenue, y compris dans les pays en développement où elle contribue à l'inclusion économique et à la transition écologique.

QUEL REGARD DE LA DSE SUR L'ESS ?

Dans le corpus de la Doctrine Sociale de l'Eglise, l'encyclique *Caritas in veritate*, en 2009, évoque cette réalité de manière circonstanciée. Loin d'être un « troisième secteur » en marge du privé et du public,

« Les activités économiques de l'ESS démontrent que le profit peut et doit devenir un simple moyen au service du bien commun. »

les activités économiques de l'ESS démontrent que le profit peut et doit devenir un simple moyen au service du bien commun. Benoît XVI justifie l'existence de secteur intermédiaire à partir d'un principe général : « pour fonctionner correctement l'économie a besoin de l'éthique, non pas d'une éthique quelconque, mais d'une éthique amie de la personne » (n° 45). Il ne s'agit pas d'ajouter des activités éthiques à la marge des affaires, mais de montrer que, dans la réalité concrète, l'économie et les affaires, en tant qu'activités humaines,

sont déjà traversées par des exigences morales. La distinction classique entre affaires et profit d'un côté, et philanthropie et don de l'autre ne rend plus compte du réel. Cela va même jusqu'à remettre en question la frontière entre types d'entreprises : considérant le « rapport entre entreprise et éthique,

ainsi que l'évolution que le système de production connaît actuellement, il semble que la distinction faite jusqu'ici entre entreprises à but lucratif (profit) et organisations à but non lucratif (non profit) ne soit plus en mesure de rendre pleinement compte de la réalité, ni d'orienter efficacement l'avenir » (n° 46). L'émergence de ce secteur intermédiaire révèle un changement de regard sur l'activité économique comprise comme un continuum entre deux polarités – du pur profit à la pure gratuité – laissant place à une gamme d'intermédiaires possibles.

UNE RÉALITÉ MULTIFORME

On comprend alors comment, « au cours de ces dernières décennies, une ample sphère intermédiaire entre ces deux types d'entreprises a surgi » (n° 46). Celle-ci forme une réalité composite « d'entreprises traditionnelles [...], de fondations qui sont l'expression d'entreprises individuelles, de groupes d'entreprises ayant des buts d'utilité sociale, du monde varié des acteurs de l'économie dite "civile et de communion" » (n° 46).

Cette configuration bigarrée et évolutive s'étend de l'entreprise traditionnelle intégrant des critères sociaux exigeants jusqu'à des formes plus intégratives comme celle portée par la communauté des Focolari

dans les entreprises de l'économie de communion, ou encore par diverses formes de coopératives. En France, c'est cette dynamique qui a contribué à la formalisation du secteur appelé Economie sociale et solidaire (ESS), désormais reconnu par un statut légal fondé sur la finalité non lucrative, la gouvernance participative et l'accès à des dispositifs de financement dédiés.

La perspective de *Caritas in veritate* est plus large encore. Elle décrit « une nouvelle réalité vaste et complexe, qui touche le privé et le public et qui n'exclut pas le profit mais le considère comme un instrument pour réaliser des objectifs humains et sociaux » (n° 46). Cela revient à dire que ce secteur comporte une dimension d'hybridation (n° 38) de logiques, que l'on présente habituellement comme s'excluant mutuellement.

LE SENS ET LA PORTÉE DE L'ESS

Quel sens attribuer à l'émergence de « cette réalité vaste et complexe » ? Constitue-t-elle une étape vers une économie du don, un horizon normatif auquel toute entreprise devrait tendre ? Est-elle appelée à se substituer progressivement à l'action publique ? Ou ne s'agit-il que d'un ensemble marginal, finalement sans véritable lien avec l'économie traditionnelle, souvent présentée comme la seule réellement efficiente ?

Dans la perspective ouverte par Benoît XVI, prolongée ensuite par François, ces nouvelles formes d'entreprise n'ont pas vocation à constituer un « troisième secteur » isolé des deux autres, ni à nourrir l'illusion d'une transformation radicale et immédiate de l'économie contemporaine. Leur rôle est plutôt celui d'un aiguillon, d'un levier pour un changement de regard : « sans rien ôter à l'importance et à l'utilité économique et sociale des formes traditionnelles d'entreprise, elles font évoluer le système vers une plus claire et complète acceptation de leurs devoirs, de la part des agents économiques » (CV 46). Elles s'inscrivent ainsi dans l'appel lancé par Benoît XVI dans son *Message pour la journée mondiale de la paix* (2010), à « convertir le modèle de développement global », et à interroger « le sens de l'économie et de ses objectifs, pour en

corriger les dysfonctionnements et les déséquilibres ». Le pape François prolonge cette orientation lorsqu'il encourage le secteur coopératif : « Le modèle de coopérative sociale est un des nouveaux secteurs vers lequel orienter la coopération aujourd'hui, parce qu'il réussit à conjuguer, d'une part, la logique de l'entreprise et, de l'autre, celle de la solidarité. » (Discours aux membres de la confédération des coopératives italiennes, 16 mars 2019).

FORCES ET LIMITES DE L'ESS

L'économie sociale et solidaire envoie des messages essentiels à l'ensemble de l'économie. Elle met en avant la continuité des projets, le service de l'économie réelle, l'attention aux territoires et la prise en compte des populations vulnérables. Elle participe ainsi à répondre à des besoins auxquels ni l'économie classique ni l'Etat ne

sauraient assumer adéquatement, comme par exemple l'insertion par le travail de personnes désocialisées, l'habitat solidaire, l'accès au crédit des personnes en difficulté, certaines missions d'éducation, etc.

Pour autant, elle n'est pas exempte de limites et de risques : risque de dispersion, fragilité financière, insuffisance des contrôles, dépendance aux subventions, difficulté à changer d'échelle. Sur ces plans-là, l'économie sociale et solidaire peut avoir à s'inspirer de l'expérience des formes traditionnelles d'entreprises (expertise, professionnalisme, compétitivité, etc.), dont elle a besoin pour consolider son développement et amplifier son impact.

Malgré ces contraintes, l'ESS constitue un véritable laboratoire d'innovation sociale, capable d'expérimenter des modèles économiques plus justes, plus durables et plus inclusifs. Elle ne représente ni un supplément facultatif ni une utopie détachée des réalités économiques. Elle incarne au contraire une conception de la vie économique où la finalité sociale et la soutenabilité deviennent des critères structurants de l'activité productive, source d'inspiration pour le reste de l'économie. ●

À RETROUVER SUR WWW.PROPERSONA.FR

En bref

QUELLE EST LA CONTRIBUTION PROPRE DE L'ESS AU PAYSAGE ÉCONOMIQUE ?

L'économie sociale et solidaire (ESS) regroupe des organisations qui placent l'utilité sociale, la solidarité et la gouvernance participative au cœur de leur activité. Elle ne se limite pas à un rôle marginal : elle incarne une manière différente de concevoir l'économie, où le profit devient un moyen au service du bien commun. L'ESS propose un modèle intégral et durable, conciliant performance économique, justice sociale et respect de l'environnement.

À RETROUVER SUR WWW.PROPERSONA.FR



La citation

À côté de l'entreprise privée tournée vers le profit (...), il est opportun que les organisations productrices qui poursuivent des buts mutualistes et sociaux puissent se développer. C'est de leur confrontation réciproque que l'on peut espérer une sorte d'hybridation des comportements et donc une attention vigilante à la civilisation de l'économie. »

BENOÎT XVI, « CARITAS IN VERITATE », N°38

Pour aller plus loin

BENOÎT XVI, *Caritas in Veritate*, 2009

Compendium de la Doctrine Sociale de l'Eglise, 2005

Pro Persona Association loi 1901, développe, dans un but non lucratif, une mission d'intérêt général à caractère scientifique en contribuant à une recherche fondamentale et appliquée en faveur d'une finance au service de l'économie et une économie au service de la personne humaine. Elle s'adresse à un public large : acteurs de la vie économique et financière, enseignants et étudiants.
www.propersona.fr | info@propersona.fr

Conseil Scientifique Don Augustin AZAIS : prêtre, ECP, IEP Paris, docteur en théologie morale, économiste général de la Communauté Saint-Martin ; Sylvain CHARETON : Docteur en philosophie, Directeur de l'Université Catholique de l'Ouest de Laval ; Don Pascal-André DUMONT : prêtre, assistant général de la Communauté Saint-Martin, président du comité de pilotage du fonds PROCLERO ; Don Jean-Rémi LANAVÈRE : prêtre, président de PRO PERSONA, ENS (Ulm), agrégé de philosophie, docteur en philosophie, Directeur de l'Ecole Supérieure de Philosophie et de Théologie de la Communauté Saint-Martin ; Pierre de LAUZUN : X, ENA, essayiste, ancien Délégué Général de l'Association Française des Marchés Financiers, président de l'Association des Economistes Catholiques ; Don Amaury VUATRIN : Prêtre, économiste de la maison de formation de la Communauté Saint-Martin, ESCP, professeur à l'Ecole supérieure de Philosophie et de Théologie de la Communauté Saint-Martin et à l'Université Catholique de l'Ouest ; Assistants : Pierre-Marie COSSIC ; Edouard VIEILFAULT ; Blanche DECAUX ; Dessins : LUC TESSON - www.dessinateurdepresse.com ; Réalisation graphique : www.lagraphique.fr.